

où ils l'ont gagné. Comme la perception des cotisations du Régime de pensions du Canada est régie, au fond, par le ministère du Revenu national, on avait décidé, lors de l'adoption du Régime, de ne pas y inclure les Indiens dont les cotisations proviendraient d'un revenu gagné dans la réserve. Il ne s'agissait pas d'une décision intentionnelle de la part du gouvernement. On consulta les diverses associations d'Indiens. Comme les cotisations devaient être perçues par le ministère du Revenu national, que les Indiens ne payaient pas d'impôt sur le revenu gagné dans la réserve et n'avaient, par conséquent, aucun lien direct avec le ministère à ce sujet et que, au surplus, ils n'avaient abouti à rien de définitif à ce moment-là, on décida de ne pas accepter comme cotisations au Régime de pensions du Canada l'argent prélevé sur un revenu gagné dans une réserve.

Mais la situation évolue constamment de ce côté. Les Indiens réexaminent maintenant leurs cotisations dans les divers fonds de ce genre. Les administrateurs de bandes de ma circonscription m'ont adressé des demandes sur la possibilité de modifier la loi ou les règlements, de façon à leur permettre de payer des cotisations au Régime de pensions du Canada comme tout le monde, même si leur revenu a été gagné dans la réserve. Ce problème constitue une anomalie flagrante dans le mode d'évolution du système depuis quelques années.

La question soulevée tout particulièrement par le député de Moose Jaw a été examinée assez longuement au cours des délibérations de la commission consultative qui traite, comme les députés le savent, avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Au dire du député d'Assiniboia (M. Knight), le montant du fonds payable actuellement est assez considérable pour qu'on ne soit pas obligé d'augmenter les montants payables par ceux d'entre nous qui y contribuent. En fait, le Régime de pensions du Canada adopté par la Chambre des communes est distinct du régime proposé tout d'abord à la Chambre par le gouvernement. Aussi, le Régime actuel est-il surtout destiné à financer les activités de longue haleine des gouvernements provinciaux et à assurer un programme de pensions à ceux qui ont versé leurs cotisations.

Le Régime de pensions du Canada tel qu'il existe actuellement aux termes de la loi est fondé sur le principe que ceux d'entre nous qui sont en activité paient cette pension ou une partie de cette pension quel que soit le montant des cotisations payées dans le passé par les retraités. En d'autres termes, l'actuelle population active subventionne perpétuellement les pensions d'anciens travailleurs retraités.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Uniquement parce que les provinces et les municipalités veulent de l'argent bon marché.

M. Reid: Selon le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), c'est seulement parce que les provinces et les municipalités veulent de l'argent bon marché. C'est un point de vue qui se justifie. Cependant, je rappelle au député qu'au cours du débat sur la création du Régime de pensions du Canada, le gouvernement a chambardé le Régime présenté à l'origine afin d'atteindre ce même objectif. Le Régime de pensions du Canada a pour principe fondamental de fournir aux provinces cet argent à bon marché.

Depuis que ce principe a été accepté par la Chambre, du temps d'un gouvernement minoritaire, nous en sommes arrivés au point où le Régime ne parvient plus à s'autofinancer. Il sert à deux choses. Je conviens avec le député

Loi sur l'habitation

de Winnipeg-Nord-Centre qu'à certains égards elles sont contradictoires c'est-à-dire que, d'une part, le Régime constitue une source de fonds pour les municipalités et les provinces et que, d'autre part, il sert à verser des pensions à ceux qui y ont cotisé. Pour qu'il puisse fonctionner, une partie des cotisations versées par la population active au régime financent les pensions des retraités.

L'importance de ce financement dépend essentiellement du temps d'activité d'un retraité et de son niveau de gains jusqu'à concurrence du maximum annuel. C'est un principe fondamental du Régime. Cependant, ces dernières années, on a effectué des projections pour savoir quand le Régime rencontrera des difficultés du fait de la façon dont la Caisse est administrée par les provinces et des pensions qu'elle aura à verser aux personnes actuellement actives. On prévoit qu'au cours des années 1980, la cotisation que versent les membres de la population active ne suffira plus à remplir les obligations que la caisse a contractées.

Pour ce qui est de la proposition du député de Moose Jaw, la question de prévoir des augmentations pour permettre aux gens d'étaler leur revenu a déjà été discutée au comité consultatif surtout la dernière fois, pendant la réunion qui s'est tenue entre le 29 septembre et le 1^{er} octobre 1972. A l'époque, la question avait été largement débattue. J'ai ici le procès verbal de cette séance. Il explique en détail le pour et le contre de la question.

Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des bills d'initiative parlementaire étant terminée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PROJETS COOPÉRATIFS D'HABITATIONS, LES AMÉLIORATIONS, LES DROITS DE PROPRIÉTÉ, LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Basford: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, avant le dîner, j'encourageais le ministre en lui disant que les projets et services que lui-même et son ministère avaient conçus étaient réellement suffisants pour résoudre le problème de beaucoup de Canadiens en matière de logement. J'ai parlé d'une expérience admirable que lui et moi avons vécue, mettant au point un projet qui a conduit à la réadaptation d'un grand nombre de personnes à qui nous avons réussi à trouver des loge-